

Règlement des études spécifique

Master Ingénierie de la Santé

Parcours Biomatériaux et dispositifs médicaux

Parcours Biophotonics and neurotechnologies (graduate program LIGHT)

Notes éliminatoires

Pour le parcours « *Bio-matériaux et dispositifs médicaux* », toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire pour :

- Les UE du semestre 7 à l'exception de l'UE « *Calcul scientifique en ingénierie de la Santé* »
- Les UE des semestres 8, 9 et 10

Règles de progression

Toute UE capitalisée avec une note égale ou supérieure à 10/20 est définitivement acquise.

Les semestres peuvent être obtenus par compensation entre les UE du semestre sans note éliminatoire.

Il n'y a pas de compensation ni entre les semestres 7 et 8 de la 1^{ère} année du Master, ni entre les semestres 9 et 10 de la 2^{ème} année du Master.

En l'absence de validation d'un semestre, toutes les UE non validées en 1^{ère} session doivent obligatoirement être repassées en 2^{ème} session.